



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

MOTION VOTÉE AU CONGRES NATIONAL D'AIX EN PROVENCE LE 19 NOVEMBRE 2022

Un an après la Tribune des 3000, et après le décès de Marie TRUCHET, en pleine audience, le sujet de la charge de travail des magistrats reste d'une actualité criante. La justice française demeure encore et toujours à bout de souffle.

L'année dernière, nous dénonçons la perte de sens, le juger vite mais mal ou le juger bien mais avec retard.

Ce dilemme pose la question de l'indépendance de la Justice au regard de l'insuffisance des moyens matériels et humains dont elle dispose pour accomplir l'ensemble de ses missions.

Si les budgets sont annoncés comme historiques, ils ne suffiront pas à nous permettre de rendre une justice de qualité avant très longtemps au regard de l'abandon de 30 ans de l'institution.

Les chiffres CEPEJ rappellent que la France compte deux fois moins de juges et de greffiers, et trois à quatre fois moins de procureurs que dans les pays européens comparables !

Que dire en effet de nos conditions de travail toujours aussi dégradées ? Audiences tardives, surchargées, permanences de plus en plus nombreuses, réformes sans anticipation des moyens nécessaires, outils informatiques obsolètes et qui dysfonctionnent, manque criant de greffiers, ce qui conduit à un épuisement généralisé de l'ensemble des personnels concourant à l'œuvre de justice !

Que dire du mépris affiché par l'exécutif au regard de l'ensemble de ces contraintes particulièrement fortes de notre institution ? Une rémunération en total décrochage avec celle de nos collègues administratifs, une grille indiciaire non révisée depuis plus de 20 ans, une prise en compte insuffisante en cas de carrière précédente, des voies de recrutements disparates et sans réflexion sur l'attractivité de notre corps pour recruter des personnes expérimentées et/ou bien formées en les rémunérant dignement et à la hauteur de leurs tâches et de leurs responsabilités !

Si des annonces encourageantes ont été faites s'agissant de recrutements massifs à venir et d'une revalorisation indemnitaire, nous resterons vigilants quant à leur application concrète, étant précisé qu'elles sont loin d'atteindre le « bon chiffre » !

Nous, adhérents de l'USM réunis en assemblée générale, demandons solennellement à pouvoir exercer notre métier dans des conditions soucieuses à la fois de notre santé et de l'exigence de qualité et de célérité de la justice qu'une démocratie doit aux justiciables.

Pour cela, il faut des gestes forts et adopter des mesures soucieuses de la santé des magistrats : respecter le temps de travail, en terminer avec les audiences jusqu'au bout de la nuit et prioriser les contentieux dans l'attente des effectifs nécessaires.